

# Faire face à la perte d'autonomie



**- 10 %**

si vous  
adhérez en  
couple

**Indépendance Services**

**Gardez le contrôle de votre vie !**



## “ Avec Indépendance Services,

je conserve mon autonomie financière pour rester libre de mes choix, si je deviens un jour dépendant.”

**Être dépendant** c'est avoir besoin de l'aide des autres pour accomplir les gestes simples de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller, se déplacer, s'alimenter...

Aujourd'hui, en France, plus d'un million\* de personnes âgées de plus de 60 ans sont dépendantes.

- **Être un jour dépendant des autres, cela peut vous arriver !**
- **Être une charge pour les autres vous pouvez l'éviter !**

\* Bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2007.  
DREES - Etudes et Résultats N° 637 - Mai 2008.

## 3 raisons de garder le contrôle de votre vie en cas de dépendance !

### Ne jamais devenir une charge pour mes proches

Il n'est pas toujours possible de prendre un parent dépendant chez soi. Il faut de la place, du temps pour s'en occuper convenablement et assez d'argent pour faire face aux dépenses.

Indépendance Services vous donne les moyens de conserver votre autonomie financière. Vous bénéficiez d'une rente mensuelle entre 300 € et 2 000 € (à choisir à l'adhésion).

### Continuer à vivre chez moi

Quitter son domicile, c'est perdre tous ses repères. Mais le maintien à domicile exige souvent des travaux d'aménagement pour assurer la sécurité de la personne dépendante.

Indépendance Services met à votre disposition de nombreux services d'assistance pour vous aider à rester autonome chez vous aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions.

### Conserver mon patrimoine intact pour mes enfants

La dépendance coûte très cher pendant très longtemps. Les aides publiques varient entre 352 € et 982 €\* par mois selon les ressources et elles ne suffisent pas à couvrir tous les frais. Sauf exception, les pensions de retraite ne suffisent pas non plus.

Indépendance Services vous donne les moyens d'éviter de vendre tout ou partie de votre patrimoine pour faire face aux frais. Vous protégez les économies de toute une vie et les biens que vous souhaitez transmettre à ceux que vous aimez.

\* Source : DREES - Études et Résultats N° 637 - Mai 2008.

## Des services d'assistance pour rester chez vous le plus longtemps possible !

### Dès l'adhésion, des services utiles vous facilitent la vie au quotidien

#### Un service d'aide et d'écoute

répond à vos questions concernant la vie pratique de tous les jours...

#### Des solutions de prévention

Nos équipes de psychologues cliniciens, assistantes sociales, médecins, réalisent par téléphone une évaluation de la perte d'autonomie.

#### Chez vous en toute tranquillité

Avec un appareil de téléassistance, vous contactez rapidement nos équipes en cas de besoin (prise en charge de la mise en service de l'appareil).

#### Un service à domicile

A votre demande, nous recherchons des prestataires pour livrer vos repas, des médicaments, pour garder votre domicile ou vos animaux de compagnie en votre absence, pour bénéficier des services d'une aide ménagère ou d'un plombier...

### En cas de dépendance, vous bénéficiez de nombreux services pour rester chez vous en toute tranquillité, sans devenir une charge pour vos proches

Dès la reconnaissance de votre dépendance, vous bénéficiez d'une **aide pour constituer votre dossier**.

Un spécialiste vous aide à adapter votre logement (une intervention à hauteur de 460 €).

#### En cas d'hospitalisation supérieure à 4 jours, vous bénéficiez d'une aide ménagère (jusqu'à 30 heures réparties sur 10 jours).

Nous prenons en charge le déplacement d'un proche à votre chevet (jusqu'à 230 € TTC) ou d'une garde malade.

Un accompagnateur vous aide à vous déplacer pour sortir.

### En cas de dépendance lourde ou totale, vous bénéficiez en plus d'un plan d'aide à domicile

Notre partenaire FILASSISTANCE INTERNATIONAL vous propose des services personnalisés au quotidien pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible (à hauteur du montant de la rente versée).

# Les 10 raisons de souscrire Indépendance Services

- Une rente mensuelle de 300 € à 2000 € en fonction de votre budget.
- Une rente versée sans limite d'âge.
- Une rente non imposable.
- Une rente cumulable avec les aides publiques (APA).
- Un service d'assistance actif dès la souscription.
- Des services personnalisés pour une meilleure qualité de vie et un maintien à domicile le plus longtemps possible (*dépendance lourde ou totale*).
- -10 % pour toute adhésion en couple et pendant toute la durée du contrat.
- L'arrêt des cotisations dès la constatation de la dépendance lourde ou totale.
- Une garantie immédiate en cas de dépendance suite à un accident.
- Des critères de dépendance fixés en fonction de la grille AGGIR reconnue par les pouvoirs publics.

**Pour en savoir plus sur Indépendance Services, adressez-vous à votre conseiller.**

## Votre mutuelle au cœur de votre vie !

Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant :  
la Mutualité Française.

**38 millions de personnes protégées,  
soit plus d'un Français sur deux.**

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services  
aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non-discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau  
de protection.

L'ensemble de la gestion des garanties  
proposées par Mutex est certifié ISO 9001,  
V2000, un gage de sécurité supplémentaire  
pour vous et les vôtres.

C'est pourquoi, pour renforcer votre  
protection et celle de votre famille, nous  
vous proposons aujourd'hui une garantie  
indispensable **Indépendance Services.**



MUTEX protège l'environnement en imprimant  
ce document avec des encres végétales sur un  
papier composé de fibres recyclées à 60 % et  
de fibres issues de forêts gérées durablement.

**MUTEX** est une marque de



[www.mutex.fr](http://www.mutex.fr)

**Assureur des garanties : Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)**  
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, enregistrée au Registre National  
des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.  
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS